

COMITE DIRECTEUR FEDERAL

PROCES-VERBAL N°8 DU 24 ET 25 AVRIL 2009

SAISON 2008/2009

Présents :

Serge DELOUTRE, Président

Olivier SERRE, Chantal DAVID, Valérie DELOUTRE, David QUINTIN, Claude GANGLOFF, Christian ALBE, Gil PELLAN, Richard GOUX, Maurice BOISSEAU, André GARCIA, Jacques MOREAU, Didier CHENOUN, Alain GRIGUER, Jean-Paul ALORO, Lucie BAWEDIN, Danielle MARY, Sylviane TROLARD, Olivier SETRUK, Laurence LACHAISE, Brigitte GEILER, Daniel MINNE, André GLAIVE, Jean-Marie SCHMITT, Frédéric CROS, Virginie MOINEAU, Monique BRUGIER

Assistent :

Jean-Jacques KOENIG, Jean-Pierre FLEUTIAUX, Robert FLANDIN, Hervé GOLFETTO, Daniel MURAIL, Jacques SHAW, Sylvie PROUVE

Excusés :

Pierre JEANROT, André LECLERCQ, Patrick LEGRIS

1. INTERVENTION DU PRESIDENT

Pour la saison prochaine, le Comité Directeur Fédéral de préparation de l'Assemblée Générale Fédérale s'organisera sur deux jours entiers lors d'un week-end sans championnat.

1.1 Agenda

Serge DELOUTRE a représenté la FFVB lors des obsèques de Monsieur André MENEAU.

Il évoque la victoire des cadets en Championnat d'Europe. Ils seront invités sur le match de Ligue Mondiale de Paris.

Le Président a assisté à la finale de la Coupe de France à Tours et a déjeuné, en présence de Jean-Paul ALORO, avec le Maire de Tours et les partenaires des clubs sportifs de la ville. Le club de Tours a effectué une organisation exceptionnelle.

Il a participé aux finales inter-académiques UNSS à Mende.

Il a participé à la réunion de mise en place du Conseil National des Ligues.

Lors des interpôles à Vichy, il a rencontré Monsieur Gilles CHAPELLE de la ville de Vichy afin de mettre en place une politique « organisationnelle ». La ville a accepté l'organisation de l'étape de Ligue Européenne contre la Turquie.

Il a participé aux Volleyades en présence de Monsieur Pierre JEANROT. Ils souhaitent remercier les organisateurs pour l'excellence de leur organisation.

Il a rencontré, à Brive-la-Gaillarde, les élus locaux dont le premier Vice-Président du Conseil Régional du Limousin. Il souhaite l'organisation d'un grand événement international dans cette région.

Date de rédaction : 29/04/2009
Date d'approbation : Adopté
Date de diffusion : 20/05/2009
Auteur : Maurice BOISSEAU

Les avenants de la convention de la Côte d'Opale intègrent désormais le congrès de la CEV dans l'olympiade, le colloque des cadres, le Tournoi de France en 2009 et 2010, ainsi qu'une Assemblée Générale Fédérale.

Le Crédit Mutuel serait prêt à devenir partenaire avec la FFVB.

Le Président est confiant sur l'avancée, en 2010, d'un accord avec France Télévision. Le partenariat avec Ma Chaîne Sport est en cours de signature pour l'olympiade. Une recherche de partenaires Ma Chaîne Sport, LNV, FFVB est en cours. Une vingtaine de matchs seront télévisés durant la saison internationale répartis entre ma chaîne sport et Sport Plus. L'appel d'offre de production d'image est lancé.

Des déjeuners réguliers FFVB, LNV et l'Equipe sont dorénavant mis en place.

Une conférence de presse avec 19 journalistes a été organisée. Ce sera à renouveler.

Il a rencontré MCO le 3 Mars et étudié le renouvellement du contrat pour 4 ans avec la possibilité pour MCO de devenir partenaire de la FFVB sur une tournée promotionnelle.

Il a rencontré le Vice-Président du Conseil Régional du Languedoc-Roussillon. Il a confirmé au Président le soutien de la région pour le match de Ligue Mondiale, a proposé la candidature de Gruissan pour une étape de Beach Volley et demandé qu'une manifestation internationale soit organisée chaque année en Languedoc-Roussillon.

Il a déjeuné avec Jean-François COPE avec d'autres dirigeants de fédérations dans le cadre de l'organisation des élections au CNOSF.

Il a rencontré le Ministre des Sports dans le cadre de l'organisation des Championnats du Monde de Beach 2011, Championnat d'Europe Masculin 2013 et Championnats du Monde Féminins 2015. Une position de principe, sur le plan financier, devrait être donnée dans le cours du mois de juin sur ces organisations par le ministère.

Il a rencontré le Directeur Technique National de la Tunisie. Il souhaite travailler sur un ou deux événements télévisés en Tunisie avec la FFVB.

Il a assisté à la finale de la Coupe de France Féminine à Vandoeuvre.

Il a rencontré les représentants de la ville de Paris. Ils souhaitent une étude de perspective événementielle sur l'olympiade.

Il a participé à la réunion avec les contrôleurs URSSAF.

Il s'est rendu à l'inauguration du CFA de Montpellier avec l'ensemble de la DTN et Jacques SHAW.

Il a rencontré Monsieur Michel LAGET et Monsieur Jean-Pierre BEGU afin de travailler sur la fusion des deux centres de Beach Volley en Languedoc-Roussillon.

Des réunions avec la LNV sont organisées quasiment toutes les semaines. Il souhaite remercier Jean-Paul ALORO, Didier CHENOUN, Alain GRIGUER et André GLAIVE pour l'excellence de leur travail.

Il a assisté à la présentation des candidats à la présidence du CNOSF.

Serge DELOUTRE a conscience du retard pris dans le fonctionnement quotidien, notamment en raison de la disponibilité de certains élus. Il souhaite travailler en partenariat avec les Ligues Régionales en préparation de l'Assemblée Générale. A partir de la semaine prochaine, des informations seront données, tous les 15 jours, aux Ligues Régionales et aux membres du Comité Directeur Fédéral sous forme d'échanges. Nathalie VALLOGNES demande si chaque question aura des réponses. Maurice BOISSEAU indique qu'il y a environ 10 questions par semaine sur la FAQ sur le site de la FFVB. Elles

sont transmises à un interlocuteur pour attribution. Chaque question a trouvé une réponse. Le Président indique que les bureaux restreints se positionneront sur les questions plus globales.

Le 12 Mai, le Ministère devrait signer la convention d'objectifs sur l'olympiade.

1.2 Projet d'olympiade

Le Président rappelle que le projet politique est établi pour l'olympiade et non plus saison par saison.

La première saison a été celle de la mise en place. Le dispositif général doit être revu pour être plus efficace encore. Il demande aux membres du Comité Directeur Fédéral qui n'ont pas encore de mission précise de s'investir comme chargé de mission ou dans une commission.

Il est satisfait des échanges et de la collaboration des membres du Comité Directeur Fédéral.

Il faudra expliquer la démarche du Comité Directeur Fédéral entre cette réunion et l'Assemblée Générale Fédérale.

L'objectif en terme de licenciés pour la fin de l'olympiade est, en accord avec le ministère, de 130 000.

Il indique que le Comité Directeur Fédéral a souhaité donner au Volley-Ball Féminin les mêmes moyens qu'au Volley-Ball Masculin, en inaugurant notamment la Ligue Européenne.

Pour aller vers l'excellence, nous devons être qualifiés pour les Jeux Olympiques en Masculin et tenter de l'être en Féminin. En Beach Volley, nous devons viser un podium.

Pour cela, les championnats et les qualifications des joueurs doivent être revus. Le travail avec la LNV a été riche et a permis de trouver un accord équilibré sur la présence de joueurs issus de la formation française.

Pour valoriser davantage l'image du Volley-Ball, nous avons renforcé la cellule marketing et fait appel à trois porteurs d'affaires (un sur le produit Volley-Ball, un sur la Ligue Mondiale et un sur nos potentialités).

Des difficultés se font jour sur le partenariat Generali. Les restructurations intervenues chez Generali paraissent compromettre nos relations de partenariat. Generali semble en effet faire marche arrière sur les avenants sur lesquels il s'était engagé. Dans ces conditions, le partenariat avec Generali pourrait être renégocié. Nous ne pouvons pas être prisonniers d'un seul partenaire. Une rencontre est organisée le 4 Mai prochain.

Sur l'évènementiel lié au parcours d'excellence, nous avons mis une priorité accrue sur les rencontres préparant la qualification de nos équipes aux Jeux Olympiques. Sur ce point, les contacts pris avec les télévisions avancent et devraient trouver des retombées importantes dès 2010.

En terme de structuration du travail fédéral, l'embauche d'un Directeur Administratif et Financier a été différée en raison du coût de cette embauche.

La politique fédérale est une démarche partenariale avec le Ministère.

Le Volley-Ball et le Beach Volley doivent fonctionner sur le même schéma avec des championnats à l'année. Lors de l'Assemblée Générale de 2010, nous proposerons la mise en place de championnats départementaux et régionaux de Beach Volley partout en France, en parallèle du Championnat de France et d'une tournée promotionnelle.

Concernant l'évènementiel, il est nécessaire de choisir les villes d'accueil beaucoup plus tôt et de mieux les accompagner dans leur organisation.

En terme de méthode, il sera demandé aux Ligues Régionales lors de l'Assemblée Générale de valider un projet et un budget d'olympiade.

L'évaluation de nos actions doit également être au centre de notre action. Le séminaire pourrait avoir ce rôle.

2 ADOPTION DES PV

2.1 PV des Bureaux Exécutifs

PV du Bureau Exécutif n°14 du 25 Mars 2009 : Adopté.

PV du Bureau Exécutif restreint n°14 bis du 30 Mars 2009 :

Danielle MARY indique que la Commission Centrale de Discipline ne comprend pas la position du Bureau Exécutif qui a décidé de faire appel des sanctions décidées par la commission.

Maurice BOISSEAU indique que le Règlement Disciplinaire type implique que la Commission Centrale de Discipline est indépendante. La seule possibilité du Bureau Exécutif est de faire appel. Il ne peut pas faire réformer une décision ni bien entendu influencer sur ses membres.

Le dossier concerné passera prochainement en Commission Fédérale d'Appel.

Le Comité Directeur Fédéral prend acte du procès-verbal dans l'attente de la décision de la Commission Fédérale d'Appel.

PV du Bureau Exécutif n°15 du 15 Avril 2009 : Adopté à l'exception des annexes sportives.

2.2 PV des Comités Directeurs Fédéraux

PV du CDF n°7 des 27 et 28 Février 2009 :

André GARCIA indique que Fabien CANU est Directeur de la préparation olympique.

Adopté avec cette correction.

2.3 PV des Commissions Mixtes

PV CFCP n°1 du 27 Janvier 2009 et n°2 du 25 Février 2009 :

Jean-Paul ALORO revient sur le procès-verbal n°2 de la Commission Mixte.

Point 2.3 – il précise que les modes de notification ont été précisés. Il demande que dans le cadre de ces aménagements, il souhaiterait que les indemnités de formation des joueurs soient mises à l'ordre du jour de la prochaine commission.

Adopté.

3 AFFAIRES INTERIEURES

3.1 Agents sportifs : Résultats

Les délibérations du jury d'examen de la Commission des Agents Sportifs du 10 avril 2009 sont présentées au Comité Directeur Fédéral.

Liste du candidat ajourné :

M. Pascal SEBAYHI

Le candidat a obtenu les notes suivantes :

- épreuve générale : dispensé ;
- épreuve spécifique : 08 / 20.

Liste des candidats reçus :

M. Thibaud SARRAZIN-BOESPFLUG

Le candidat a obtenu les notes suivantes :

- épreuve générale : 10 / 20 ;
- épreuve spécifique : 10 / 20.

M. Damien BELLAY

Le candidat a obtenu la note suivante :

- épreuve générale : 13 / 20 ;
- épreuve spécifique : dispensé.

SARL MANAGE AND CO représentée par M. Wassim BOUTANOS

Le candidat a obtenu la note suivante :

- épreuve générale : dispensé ;
- épreuve spécifique : 11 / 20.

Le Comité Directeur Fédéral délibère.

Il refuse la licence d'agent sportif à M. SEBAYHI ayant obtenu une note inférieure à la note minimale exigée pour l'obtention de l'épreuve générale, à savoir 10/20.

Il délivre la licence d'agent sportif à :

- M. SARRAZIN-BOESPFLUG ;
- M. BELLAY ;
- SARL MANAGE AND CO représentée par M. Wassim BOUTANOS.

3.2 Propositions des CC (CCS, CCA, CCM)

3.2.1 Propositions CCS

3.2.1.1 Sanctions en Coupe de France

Nouvelle rédaction : adopté.

3.2.1.2 Décompte des points

Brigitte GEILER pense que ce type de calcul de points pénalise la formation des jeunes joueurs.

Claude GANGLOFF indique que la CCS a longuement étudié cette question. La lisibilité des championnats est importante.

Valérie DELOUTRE pense que la participation des jeunes joueurs est plus une question d'entraîneurs que de calcul de points.

Alain GRIGUER indique qu'il est important de trouver une uniformité entre les championnats.

Adopté (2 contre, 2 abstention).

3.2.1.3 Muté supplémentaire en championnat national

Adopté en limitant à un muté supplémentaire (1 abstention).

3.2.1.4 Nombre de mutés en Coupe de France jeunes

Favorable.

3.2.1.5 Forfait général

Favorable.

3.2.1.6 Cas de refus d'accession

Claude GANGLOFF indique que la proposition concerne les qualifiés d'office et non des qualifiés supplémentaires.

Un nouveau texte sera proposé aux membres du Comité Directeur Fédéral.

Défavorable en l'état.

3.2.1.7 Article 13C du RGEN

Gil PELLAN souhaiterait profiter de cette proposition pour régler la question de la catégorie d'âge. Il pense qu'ouvrir à la catégorie immédiatement supérieure est ingérable.

Claude GANGLOFF réécrit la proposition et la soumet aux membres du Comité Directeur Fédéral.

3.2.1.8 Etude des championnats régionaux

André GLAIVE et Nathalie VALLOGNES s'inquiètent de la position de la CCS sur l'accession des équipes des « petites ligues ».

Défavorable en l'état, à l'étude.

3.2.1.9 DAF (Devoirs accueil et de formation)

Ne peut-être proposé en l'état.

3.2.1.10 Coupe de France « jeunes »

A l'étude.

3.2.1.11 Formules sportives championnats seniors

Favorable à la réduction, mais une nouvelle rédaction sera proposée par la CCS aux membres du Comité Directeur Fédéral.

3.2.2 Proposition CCA

Proposition 1 : Voir CCSR.

Proposition 2 : Voir CCSR.

Proposition 3 :

Favorable – l'amende sera payée par le club du marqueur.

Proposition 4 : Défavorable.

Proposition 5 :

Gil PELLAN est surpris de la distinction entre la PRO AF et la PRO AM. Il s'interroge par ailleurs sur la limite d'âge des juges de ligne.

Sylviane TROLARD et Valérie DELOUTRE sont opposés au critère d'âge.

La limite est fixée à 60 ans pour la PRO AM et la PRO AF.

La question de l'âge limite des juges de ligne sera à l'étude.

Le Comité Directeur Fédéral est majoritairement opposé à la limite d'âge des arbitres.

Proposition 6 : Favorable.

Proposition 7 : A voir avec la LNV.

3.3 Propositions du Bureau Exécutif

Convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

Sujet à traiter lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire - Conseil National des Ligues et représentation de la LNV.

Le Comité Directeur Fédéral approuve à l'unanimité la convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Proposition 1 – Rétablir dans le Règlement Intérieur les membres d'honneur :

Favorable (1 abstention).

Proposition 2 – Modification au Règlement Général Disciplinaire :

Gil PELLAN s'étonne de cette proposition. Il ne comprend pas l'urgence de cette disposition et n'en comprend pas les ressorts.

La proposition est retirée.

3.4 Conseil National de Ligues

Les propositions de modifications statutaires sont validées par le Comité Directeur Fédéral.

3.4.1 Modification du Règlement Intérieur

Sur la date du dépôt des vœux à 240 jours de l'Assemblée Générale, Gil PELLAN et Claude GANGLOFF estiment que le délai est trop important.

Le Comité Directeur Fédéral adopte cette disposition et interrogera le Conseil National des Ligues.

Les autres propositions de modification sont validées par le Comité Directeur Fédéral.

3.4.2 Modification du RGEN

Sur l'article 13G, Jean-Paul ALORO demande à ce que cet article soit précisé en fonction de l'agrément fédéral ou ministériel.

Les propositions de modification du RGEN sont validées par le Comité Directeur Fédéral.

3.4.3 Modification du Règlement Général

Les propositions du Règlement Général sont validées par le Comité Directeur Fédéral.

3.4.4 Règlement Général des Epreuves de Beach Volley

Validé.

3.4.5 Proposition de la CCEE

Les entraîneurs devront demander une autorisation d'entraîner avant le début de la saison afin d'éviter les problèmes en cours de saison.

Jacques SHAW s'interroge sur la qualité de l'entraîneur. Il différencie entraîneur et manager.

Concernant la N3, André GLAIVE indique que pour la N3, l'entraîneur référent (EF1 + BE1) ne sera pas obligatoirement sur le banc.

Gil PELLAN revient sur la situation irrégulière d'un certain nombre de clubs de N3. Il comprend donc cette volonté d'alléger mais pense que cette mesure ne va pas dans le sens recherché pour le développement du niveau de jeu.

André GLAIVE indique que cette proposition permettrait de mettre en place un « Directeur Technique de Club » pour dynamiser les équipes techniques dans les clubs. Il indique que si on s'aperçoit que c'est un échec, on pourra revenir sur cette disposition.

Gil PELLAN pense qu'il faudrait limiter cette règle dans le temps pour les clubs accédant.

Brigitte GEILER indique que la nouvelle autorisation préalable change les relations avec les clubs, notamment en permettant de monter un plan de formation avec les entraîneurs non encore diplômés.

Jean-Paul ALORO demande que l'entraîneur adjoint en PRO ne soit pas obligatoire. Le Comité Directeur Fédéral accepte cette modification.

Le Comité Directeur Fédéral valide ces modifications.

3.4.6 Règlement du parcours d'excellence sportive

Alain GRIGUER craint que le niveau des indemnités de formation ne pose un problème pour les joueurs qui n'accéderont pas directement en PRO A.

Jean-Marie SCHMITT indique que la question n'est pas celle du niveau de jeu de sortie mais du coût de la formation. Toutefois, il est prêt à rediscuter du montant.

Règlement voté à l'unanimité.

3.5 Vœux des Ligues Régionales

Dans les 8 vœux classés A, donc présentés à l'Assemblée Générale FFVB, les vœux concernant les Coupes de France jeunes et seniors et le nombre de mutés en Coupe de France jeunes renvoient à des propositions de la CCS.

Elles seront étudiées dans le cadre des commissions centrales (abstention Gil PELLAN).

Concernant les vœux B, les questions de licences, les devoirs d'accueil et de formation, la Coupe de France senior et les championnats de France jeunes sont traités dans les propositions fédérales.

Concernant les équipes réserve et la participation des jeunes, il est important de revenir sur cette question.

André GLAIVE fait remarquer que les joueurs de 16 à 21 ans qui se trouvent en équipe 1^{ère} et jouent peu, ne peuvent pas jouer en équipe réserve en raison du règlement. Le Vice-Président Chargé du Haut-niveau, de la Formation, du Développement et de l'Insertion et le Directeur technique National pensent qu'il serait utile d'ouvrir la possibilité sous réserve d'un nombre de joueurs autorisés (2), du respect des obligations médicales et dans la limite de deux rencontres par week-end (2 seniors ou une senior et une jeune).

Robert FLANDIN indique qu'une ligue a déjà autorisé cette saison cette possibilité avec l'équipe réserve en régionale.

Christian ALBE indique que certains clubs de sa ligue font jouer leurs meilleurs jeunes en équipes seniors. Il pense que ce type de comportement met en danger les championnats jeunes. Il souhaite que les équipes qui demandent ce type de possibilité devraient s'engager à les faire également participer à des championnats jeunes.

Brigitte GEILER indique qu'il y a une discrimination entre les clubs féminins et masculins puisque les CFC sont limités aux clubs pro, beaucoup plus nombreux en masculin qu'en féminin.

Alain GRIGUER pense que le minimum serait, dans un premier temps, de dépasser le verrou des joueurs grillés.

Daniel MURAIL pense qu'il est préférable que ce soit le Comité Directeur qui propose une nouvelle formule.

André GLAIVE demande au Comité Directeur de donner un avis de principe sur une proposition du Comité Directeur Fédéral sur ce point sur la base de :

- 2 joueurs maxi,
- aspects médicaux respectés,
- 2 matchs maxi par WE.

Le Comité Directeur Fédéral approuve la démarche (Christian ALBE s'abstient).

Jean-Marie SCHMITT indique que, concernant le vœu n°53, il n'est pas favorable à ce que les écoles de Volley soient ouvertes aux babys. Il est toutefois d'accord pour que soit pris en compte le Baby-Volley dans les DAF. Christian ALBE s'interroge sur la différenciation proposée.

Le Comité Directeur Fédéral est défavorable au vœu n°53. Une nouvelle proposition sera proposée aux membres du Comité Directeur Fédéral.

Pour les vœux B, le Comité Directeur Fédéral suit la position du Bureau Exécutif (abstention Gil PELLAN).

3.6 Autres points pour l'Assemblée Générale

3.7 Dossier Alsace-Strasbourg-Rixheim

Les deux clubs demandent leur réintégration dans leur poule d'origine et des indemnités. Suite à une première discussion, le club de Strasbourg ne veut pas donner suite à des négociations. Rixheim semble prêt à continuer les négociations.

Gil PELLAN rappelle les faits. Il est aujourd'hui très surpris de l'attitude actuelle de Strasbourg et de Rixheim.

Serge DELOUTRE pense que les clubs iront au bout de la procédure. Le Comité Directeur Fédéral demande au Président de ne pas continuer les négociations et de confirmer la décision prise par la FFVB.

4. POINT FINANCIER

4.1 Bilan compte de résultat

Résultat de l'exercice 2008 : 37 181 €.

Concernant la Ligue Mondiale 2008, il est apparu que les aides de certaines collectivités, dont Paris, sont proportionnelles au bilan de l'opération. Suite à l'envoi d'un bilan excluant la redevance FIVB, des négociations sont en cours avec la mairie de Paris pour trouver une solution.

Le bilan positif est de 28 000 € sur la Ligue Mondiale, en tenant compte de la baisse des subventions.

Gil PELLAN estime que le bilan financier de la Ligue Mondiale était établi à 90% fin Août. Il souhaite qu'à l'avenir un prévisionnel soit établi pour tous les événements et soit présenté aux membres du Comité Directeur Fédéral, opération par opération. Serge DELOUTRE souscrit à cette demande et indique que chaque événement fait d'ores et déjà l'objet d'un prévisionnel. Il souhaite des prévisionnels comptables plus détaillés afin de pouvoir suivre l'exécution budgétaire au fil de l'eau.

Gil PELLAN souhaite savoir comment nous sommes passé d'un prévisionnel de 150 000 € en Septembre à un résultat de 37 000 €.

Il indique que, sur la présentation, il faut également un compte de résultat détaillé. Le compte de résultat détaillé sera adressé aux administrateurs la semaine prochaine.

Sur le fond, il souhaiterait connaître les raisons du doublement de la provision pour congés payés, alors même que la charge de personnel salarié de la FFVB n'a pas changé fondamentalement. David QUINTIN lui indique que la provision pour congés payés a été faite, comme chaque année, par le cabinet DEVIRGILLE mais que l'expert comptable a demandé au cabinet de réévaluer cette somme.

André GLAIVE indique que les techniciens salariés fédéraux n'étaient jusqu'alors pas pris en compte en terme de congés payés en raison de la non comptabilisation de leurs jours de congés payés restants.

Concernant le rapport du Trésorier Général, Christian ALBE estime que sur la baisse des déplacements, il faudrait remettre cette somme en perspective au regard des saisons internationales.

4.2 Contrôle fiscal

Depuis le mois de Novembre, un contrôle fiscal est en cours au sein de la FFVB. La question se pose du caractère lucratif ou non des transferts internationaux, la Ligue Mondiale, le Beach Volley et les subventions qui y sont attachées et donc l'éligibilité à la TVA.

Par ailleurs, les contrôleurs estiment que nous devons être assujettis à la taxe professionnelle.

Pour l'instant, aucune décision n'a été notifiée à la FFVB.

Le Président Serge DELOUTRE remercie Christian ALBE et Hervé GOLFETTO de leur travail sur ce dossier.

Alain GRIGUER s'interroge sur la pertinence de créer une structure indépendante en vue de gérer l'évènementiel. Gil PELLAN indique que cette proposition avait été faite.

A partir de ce qui sera décidé, nous devons nous repositionner sur la base des nouvelles dispositions.

4.3 Prévisionnel 2009

Pour 2009, 3 secteurs sont en augmentation :

- organisations – delta de 333 000 €,
- développement et formation – delta de 247 000 € en raison notamment du développement de l'aide aux emplois et le retour des CRE,
- le Haut-Niveau – delta de 130 000 €.

Sur la partie recette, les augmentations concernent les licences, les engagements et les redevances.

Sur l'olympiade, le budget prévisionnel intègre la préparation de la qualification olympique, et l'extinction de la dette.

Richard GOUX indique que le nombre de jours de stage des Equipes de France Féminines a augmenté de manière significative sans que la ligne budgétaire des médecins des Equipes de France ne soit suffisamment augmentée selon lui. Serge DELOUTRE indique que cette ligne a été augmentée de 6000 € par an. Concernant les aides personnalisées, Christian ALBE indique que la question est la même. Serge DELOUTRE indique qu'il travaillera avec Christian ALBE et la DTN sur cette question.

Le budget d'olympiade est un budget de principe qui prend en compte l'intégralité des dépenses mais pas les recettes non confirmées. Les nouvelles recettes seraient partagées selon une règle des 3/3 : 1/3 pour la FFVB, 1/3 pour les Ligues Régionales et 1/3 sur un fond de solidarité et de développement.

Gil PELLAN se dit déçu du prévisionnel d'olympiade. Il ne pense pas qu'il colle suffisamment à l'actualité des Equipes de France. Il souscrit à la politique volontariste en terme d'évènementiel proposé par la fédération mais est inquiet sur cette politique en l'absence de nouvelles embauches. Serge DELOUTRE indique que la FFVB travaillera avec des professionnels extérieurs sur les évènements, ce qui explique la non augmentation de la ligne salaires.

André GARCIA s'interroge sur la baisse des lignes budgétaires du Beach Volley. Jean-Marie SCHMITT rappelle que nous soutenons moins de paires de Beach Volley en fonction de la capacité à performer. Pour les jeunes, l'organisation de la formation a été modifiée.

Christian ALBE indique que, dans la partie produit, la subvention ministérielle est reconduite alors même que l'on sait déjà que les conventions d'objectifs vont baisser. Au niveau des redevances, l'augmentation est sur la saison et donc uniquement 50% seront versés en 2009. Il n'est pas convaincu sur la présentation des budgets sur quatre ans.

Nathalie VALLOGNES est solidaire de ce budget mais est très inquiète sur le vote de celui-ci. Elle estime, en tant que Présidente de Ligue Régionale, ne pas avoir suffisamment d'information pour faire valider le budget par son Comité Directeur. Serge DELOUTRE indique que l'exécution budgétaire en 2008 a été faible. Le prévisionnel 2009 a été organisé à partir du prévisionnel 2008.

Gil PELLAN demande s'il y a une évolution de l'aide à l'emploi. Jean-Marie SCHMITT rappelle que les agents conventionnés doivent déjà depuis plusieurs années établir un projet de développement. Concernant la politique de l'emploi, André GLAIVE estime que la politique de l'emploi doit être solidaire, notamment en direction des ligues qui n'ont pas de technicien d'Etat et de technicien de ligue. Serge DELOUTRE rappelle que la politique de l'emploi n'est pas modifiée mais renforcée.

Gil PELLAN souhaite savoir comment nous ferons face à la suppression des techniciens d'Etat le cas échéant et si la FFVB entre dans le cadre de la politique de la jeunesse proposée par Nicolas SARKOZY. Serge DELOUTRE et André GLAIVE indiquent qu'on ne connaît pas précisément les intentions du gouvernement sur les techniciens d'Etat et qu'il est donc difficile de prévoir le désengagement de celui-ci, d'autant plus que dans le cadre des négociations sur la convention d'objectifs avec le Ministère, le nombre de techniciens d'Etat est pour l'heure confirmé.

Christian ALBE indique que le tableau des redevances est à revoir suite à une erreur. Le Comité Directeur Fédéral approuve cette modification.

Gil PELLAN donne acte à la majorité de ses bonnes intentions de la majorité du Comité Directeur Fédéral mais pense que la démarche est approximative. Il regrette que les documents arrivent tardivement et que les Ligues Régionales aient été informées avant le Comité Directeur Fédéral par le biais du Conseil National des Ligues. Serge DELOUTRE rappelle que le retard d'envoi des documents est un problème récurrent de la FFVB depuis plusieurs années mais regrette lui aussi de ne pas pouvoir avoir réussi à faire parvenir les documents dans de meilleurs délais. Pour le Conseil National des Ligues, il s'agissait d'un document de travail. De plus, discuter avec les Ligues Régionales avant de faire voter sur les dispositifs par le Comité Directeur Fédéral est partie intégrante de la méthode choisie par la majorité.

Serge DELOUTRE insiste sur la transparence de la démarche et sur la continuité des objectifs de la FFVB.

La proposition de budget 2009 et d'olympiade est validée par le Comité Directeur Fédéral (1 abstention – 3 contre).

5. SECTEUR FEMININ

Une régie permanente organise des affiches à l'effigie des joueuses qui pourront être présentées lors du TQCM puis les sites de Ligue Européenne à Calais, Saint-Dié et Vichy.

Pour le Tournoi de France, la recherche du site est actuellement en cours. La Ligue Régionale de Basse-Normandie pourrait être organisatrice.

Stratégie de communication

Valérie DELOUTRE rappelle que cette stratégie sera organisée rapidement sur un visuel identique pour le Volley-Ball Féminin et les Equipes de France Féminines.

Jean-Jacques KOENIG souhaite que les anciennes internationales soient associées à cette communication.

Formation chefs de délégation

Une formation de chef de délégation sera organisée le 17 Mai à Marseille en marge du TQCM avec Annie PEYTAVIN.

Gil PELLAN est très favorable à la formation des chefs de délégation mais craint que les missions que nous lui donnions prennent le rôle du Team Manager. Serge DELOUTRE indique qu'il est important qu'un discours politique cohérent puisse être porté en direction de nos partenaires européens.

6. DOM-TOM

Un séminaire sera organisé avec les Présidents de Ligues DOM-TOM en lieu et place de la présence de Présidents de Ligues ultra-marines aux Comités Directeurs.

Lucie BAWEDIN est en attente du retour du questionnaire pour organiser le séminaire.

Gil PELLAN propose que l'avant dernier Comité Directeur Fédéral de la saison puisse être organisé dans un des DOM. Serge DELOUTRE indique qu'en 2010 une étape de Ligue Mondiale pourrait se tenir à la Réunion avec un Comité Directeur Fédéral.

L'organisation de finales nationales jeunes dans les DOM-TOM est actuellement à l'étude.

Lucie BAWEDIN indique que les DOM-TOM augmentent en nombre de licences.

7. DTN

7.1 Projet convention d'objectifs

La partie la plus importante de la demande (env. 70%) est mobilisée pour le Haut-Niveau et le développement. Le parcours d'excellence sportive est en cours et dans l'attente des derniers arbitrages ministériels.

7.2 Equipes de France

Le fonctionnement de la DTN devra être réévalué en fonction du budget. Hervé GOLFETTO souhaiterait connaître le différentiel entre les dépenses souhaitées et les dépenses budgétées.

André GARCIA revient sur les objectifs importants des Equipes de France. Il regrette que le budget de la DTN ait subi des coupes.

7.3 Situation des cadres

Le nombre de cadres d'Etat devrait être globalement maintenu.

7.4 Situation des pôles

Les pôles espoirs ne sont pas menacés en tant que tels mais leur présence dans les CREPS l'est.

Nous tentons de transformer un certain nombre de pôles espoirs en pôles France.

8. HAUT NIVEAU – DEVELOPPEMENT

8.1 Compte-rendu championnats LNV/FFVB

Objectifs – revenir à la fin de l'olympiade à des poules plus facilement gérables et en concordance avec la réalité du terrain :

- arriver à la fin de l'olympiade à 3 joueurs issus de la formation française.

En accord avec la LNV, un certain nombre d'échéanciers ont été mis en place pour arriver à ces objectifs en ligue AM ou F ou en ligue B.

André GARCIA estime que c'est un effort important pour les clubs Pro. André GLAIVE et Jean-Paul ALORO pensent que ce n'est pas la présence de joueurs français qui doit être évalué à court terme mais bien la capacité de la formation française à former des jeunes joueurs au niveau.

Gil PELLAN se félicite de la proposition de travailler prioritairement sur le concept de la présence de joueurs français sur le terrain. Par contre, il s'interroge sur le nombre de clubs présents en secteur professionnel. Pour lui, le nombre d'équipes en difficulté aujourd'hui en PRO AF rend illusoire la capacité de créer une ligue BF. André GLAIVE indique que cette question a été étudiée mais que, dorénavant, la ligue A M et F sont des divisions professionnelles et la ligue B M et F sont des divisions promotionnelles, gérées conjointement par la fédération et la LNV.

Lucie BAWEDIN demande si les joueurs ultra-marins sont bien considérés comme issus de la formation française. C'est bien le cas.

Les nouvelles formules sont adoptées (2 abstentions).

8.2 Coupes de France

Une Coupe de France réservée aux clubs de Ligue A et Ligue B sera organisée avec une participation obligatoire.

Une Coupe de la Fédération sera organisée pour les clubs fédéraux sous forme d'inscription volontaire.

Les finales Pro et amateurs seront organisées le même jour dans un même lieu :

Adopté.

8.3 Développement, licences, stratégies

Suite à des modifications apportées par le Conseil National des Ligues, André GLAIVE présente les modifications de licences proposées.

Christian ALBE désapprouve totalement les dirigeants qui ne licencient pas tous leurs pratiquants. Concernant la licence compet'lib, il ne comprend pas la question du prix conseillé.

André GLAIVE précise que le prix conseillé est celui du prix de sortie du comité.

Nathalie VALLOGNES pense que la première priorité n'est pas de « faire du chiffre » en nombre de licenciés mais pense que le travail doit porter sur le sentiment d'appartenance aux clubs et à la FFVB. Elle estime que les propositions de licences vont dans le bon sens mais doivent, dans les Ligues Régionales et les Comités Départementaux, se matérialiser par des actions et des propositions d'actions et de championnats.

Gil PELLAN rappelle que plusieurs équipes fédérales ont déjà essayé de s'attaquer à cette problématique. Il n'est pas défavorable à un nouveau dispositif mais il pense que le dispositif et l'offre doivent être vus en parallèle. Concernant la licence événementielle, il pense qu'elle ne doit pas être distribuée gratuitement.

Alain GRIGUER s'interroge sur les conséquences en droit de vote pour l'Assemblée Générale. Elles ne donneront pas de droit de vote.

Jean-Marie SCHMITT pense qu'il faut combiner les nouvelles pratiques et l'encouragement des nouvelles pratiques par une offre plus adaptée de licences. Il est également important de mieux identifier le type de pratiquants pour mieux répondre à leurs attentes.

Didier CHENOUN pense qu'il faut qu'il existe un engagement financier pour les licences événementielles. Il pense que la licence dirigeant n'est pas nécessaire.

Gil PELLAN ne voit pas dans cette proposition les liens nécessaires avec les licenciés UNSS ou FFSU. André GLAIVE renvoie vers le document remis lors du Comité Directeur Fédéral. Il rappelle qu'un certain nombre de dispositions sont proposées en direction notamment des licenciés scolaires. Tous les outils ne sont pas encore prêts mais le travail est encore en cours.

André GARCIA pense que la licence dirigeant est utile notamment pour les parents des jeunes qui accompagnent les équipes. Le lien supplémentaire ainsi créé est intéressant pour l'avenir de la discipline.

Nathalie VALLOGNES s'inquiète des conséquences d'une éventuelle gratuité des licences en N+1 d'une licence événementielle. Elle souhaiterait par ailleurs connaître les obligations légales attachées aux licences. Daniel MURAIL indique qu'à la vue de la pratique de plusieurs fédérations, la question du droit de vote n'est pas centrale. Il ne pense pas que ces licences auront une influence forte sur les Assemblées Générales, les licences événementielles n'étant pas concernées.

Lucie BAWEDIN apprécie particulièrement ce projet de refonte des licences. Cette proposition permet d'ouvrir la pratique du Volley-Ball à tous les publics. Elle doit naturellement servir de point de départ à de nouvelles organisations.

Frédéric CROS pense que la licence événementielle peut servir à établir des liens avec les clubs sur place.

9. COMMISSION MEDICALE

Richard GOUX se félicite de l'existence et du fonctionnement de la commission médicale de la LNV.

Il rappelle que les membres de la commission médicale sont bénévoles et ne peuvent pas toujours répondre dans les deux heures. Un délai de 72 heures sera appliqué pour les demandes concernant les qualifications, que ce soit concernant la CCM ou la CCSR.

Le colloque médical pendant la Ligue Mondiale de Paris est toujours en attente de la réponse de la demande de subvention auprès de la région Ile de France.

10. LNV

Jean-Paul ALORO indique que le Comité Directeur de la LNV a décidé que la finale féminine remplacerait, en terme de diffusion TV, la 1/2 finale retour masculine.

La feuille de match électronique sera mise en place dès la saison prochaine en ligue A et ligue B. Il est important que les marqueurs soient formés en début de saison mais, dans un premier temps, une double marque (feuille de match électronique et feuille papier) sera nécessaire.

Jacques SHAW pense qu'il serait nécessaire que des clubs LNV soient candidats à l'organisation de phases finales de Coupe d'Europe des clubs. Jean-Paul ALORO indique que, au regard des exigences en terme d'installation, ce type d'organisation est particulièrement compliqué.

11. BEACH VOLLEY

Jean-Pierre FLEUTIAUX interroge le DTN sur la prise en charge des paires françaises sur les compétitions européennes. Jean-Marie SCHMTT lui rappelle le dispositif présenté lors du dernier Comité Directeur Fédéral.

Frédéric CROS indique que le nouveau Beach Volley System est en place. Il retrace tous les tournois et les équipes. L'objectif principal de la Commission Centrale de Beach Volley est d'augmenter le nombre de pratiquants et de licenciés.

Les championnats inter-académiques ont été un succès cette saison. Ils seront continués la saison prochaine.

Il y a un projet d'accueil d'un championnat d'Europe des moins de 23 ans.

Jacques MOREAU demande si la date du challenge des clubs est immuable. La date est libre.

13. AIFVB

Jean-Jacques KOENIG propose que, dans le cadre du renforcement de la communication, d'utiliser le réseau de l'AIFVB (composition des équipes de France, ..., toutes catégories). Serge DELOUTRE lui demande de prendre contact avec la cellule communication de la FFVB et de piloter ce dossier.

14. DIVERS

14.1 Calendrier Comités Directeurs Fédéraux 2009/2010

- les 9 et 10 Octobre 2009 (Ligue Régionale d'Auvergne),
- les 11 et 12 Décembre 2009 (Ligue Régionale d'Aquitaine),
- les 26 et 27 Février 2009 (Ligue Régionale de Provence),
- les 16 et 17 Avril 2009 (Ligue Régionale du Centre).

14.2 Dates Coupes de France senior 2010

- finale Coupe de France Masculins : 20 mars 2010,
- finale Coupe de France Féminins : 27 mars 2010.

14.3 Dates Volleyades 2010

Du jeudi 22 au dimanche 25 Avril 2010. Un match du CNVB pourrait être organisé le soir.

14.4 Tour de table

Sylviane TROLARD indique que les finales jeunes ont lieu dans moins d'un mois et souhaite que le Bureau Exécutif précise le rôle des délégués fédéraux.

La dernière réunion de CCA aura lieu le 13 Juin suivi d'une réunion des Présidents de CRA.

Jacques MOREAU demande la validation d'une opération Sport Entreprise en septembre.

Danielle MARY s'inquiète de la recrudescence des agressions en direction des arbitres. L'ensemble des membres du Comité Directeur Fédéral s'associe à son inquiétude. Maurice BOISSEAU pense qu'il faut alourdir les sanctions sur ce type de situations.

14.5 Assemblées Générales 2009 et 2011

Saint-Dié des Vosges est candidat à l'organisation 2010 le week-end des 28 et 29 Mai 2010.

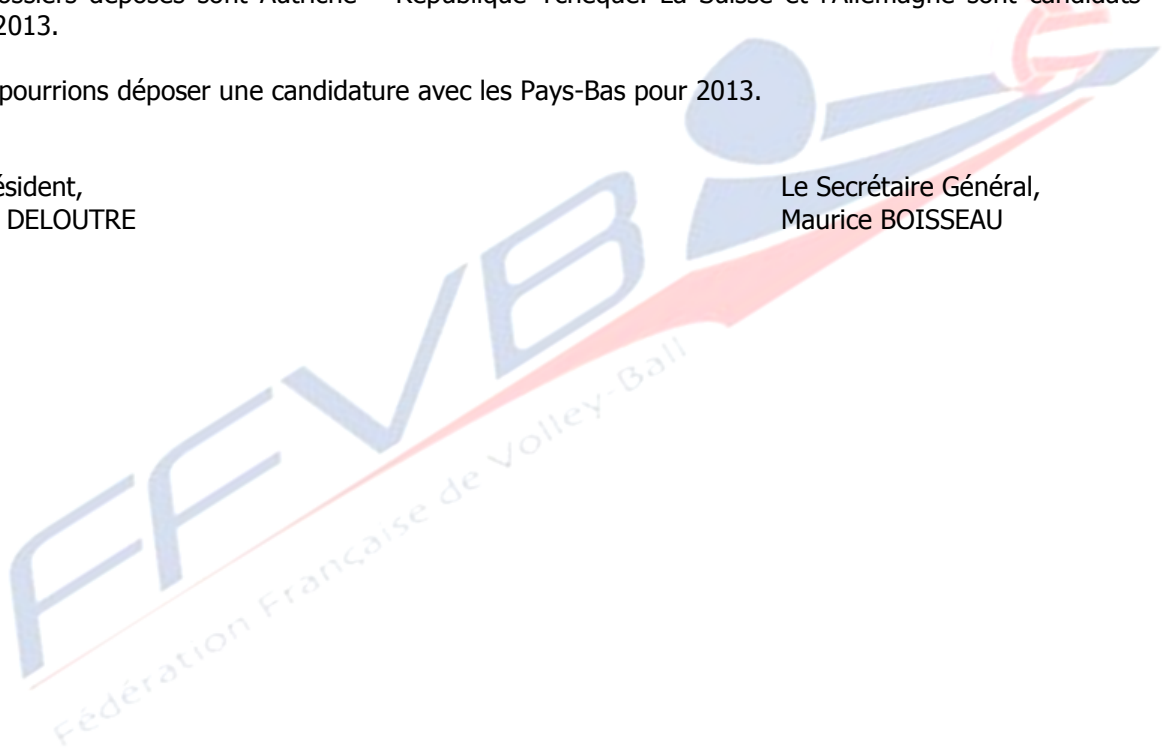
14.6 Championnats d'Europe 2013

Les dossiers déposés sont Autriche – République Tchèque. La Suisse et l'Allemagne sont candidats pour 2013.

Nous pourrions déposer une candidature avec les Pays-Bas pour 2013.

Le Président,
Serge DELOUTRE

Le Secrétaire Général,
Maurice BOISSEAU



DESTINATAIRES :

Ligues Régionales Métropolitaines et d'Outre-Mer/Comités
Départementaux/Membres du Comité Directeur Fédéral/Membres des
Commissions Centrales/Direction Technique Nationale/Autre diffusion

Date de rédaction : 29/04/2009
Date d'approbation : Adopté
Date de diffusion : 20/05/2009
Auteur : Maurice BOISSEAU